

Date de dépôt : 12 juin 2017

Pétition

pour en finir avec le copinage et les passe-droits

Mesdames et
Messieurs les députés,

Invalider la nomination de X¹, personnage public et maire d'une commune française, à la fonction de directrice de l'institut des sciences de l'environnement (ci-après ISE) sachant que cette dernière n'est enseignante à l'institut des sciences de l'environnement que depuis 2010 seulement.

La fonction considérée est réservée aux professeurs ordinaires, ce qui n'est pas le cas de X.

A cause de son autonomisation, l'Université de Genève (entité subventionnée) échappe à tout contrôle des pouvoirs politiques, même celui devant être exercé par le Conseil d'Etat par le biais du département de l'instruction publique, de la culture et du sport, sous la coupe de M^{me} la conseillère d'Etat Anne Emery-Torracinta, et ce conformément à l'alinéa 1 de l'article 1 de la loi sur l'université.

L'institut des sciences de l'environnement est un institut stratégique unique en Suisse voire en Europe du fait de son enseignement et de sa recherche scientifique décloisonnés entre les sciences naturelles et les sciences humaines dans le domaine de l'environnement. Cet institut fédère quatre facultés (sciences, science de la société, droit et médecine) autour de ce projet ambitieux sous l'impulsion et l'égide du rectorat et des autorités publiques genevoises. La direction de cet institut a toujours été confiée à des professeurs ordinaires avec notoriété scientifique internationale avérée (le dernier était un prix Nobel de groupe) avec un vice-directeur professeur ordinaire et doyen.

¹ Nom communiqué à la Commission des pétitions

Contre toute attente, X nommée que depuis 2010 en qualité de maître d'enseignement et de recherche (ci-après MER) et personnage public, maire depuis 2013 d'une commune française, a pu accéder au corps professoral en 2014 par une promotion interne controversée car ne remplissant pas les conditions de l'art. 156 du règlement de l'université stipulant l'exercice d'au moins 6 ans de la fonction de MER. Durant l'année qui a suivi sa promotion, X alors professeure associée et maire, a été nommée directrice de l'institut de gouvernance de l'environnement et du développement territorial (ci-après IGED) par son compatriote Y, vice-directeur de l'ISE. Elle vient d'être désignée comme directrice de l'ISE de l'Université de Genève à partir du 1^{er} août 2017, malgré de virulentes contestations en interne afférentes à cette promotion.

Il est vraiment curieux que ce poste ne revienne pas de droit aux deux uniques professeurs ordinaires actifs à l'ISE, W et Z. Dans le cas contraire, le poste devrait faire l'objet d'un appel à candidatures au sein des professeurs ordinaires de l'université. Or, cette direction a été tout bonnement proposée à M^{me} la maire qui n'est pas professeure ordinaire et qui n'est pourtant professeure associée que depuis peu.

Nous demandons que les fonctions de direction (directeur et vice-direction) soient attribuées aux professeurs ordinaires et que la nomination de X soit annulée. Nous souhaitons également l'ouverture d'une enquête pour prévenir toute impunité de toute transgression du cadre réglementaire des promotions en interne. Cette pétition relève **d'un caractère urgent vu l'échéance prévue au 1^{er} août 2017.**

N.B. 144 signatures
Collectif de soutien pour
l'avenir de nos enfants
M. Antonio Scalise
29, rue de Pestalozzi
1202 Genève